



---

## ANNEXE 3 - CODE DE CONDUITE

---

Un code de conduite a été mis sur pied pour le mieux-être et la sécurité de tous. Il s'applique dès l'arrivée de votre enfant et jusqu'à son départ (service de garde inclus) et ce, dans tous les lieux et dans toutes les activités organisées par le camp de jour.

### Général

- Donner sa présence à la chef-monitrice en place à l'accueil dès son arrivée au camp de jour et donner sa présence à son moniteur attitré à tout moment lorsqu'exigé.
- Être toujours en présence de son moniteur attitré.

### Respect de soi

- Être de bonne humeur et de participer activement aux activités.
- Porter des vêtements décents qui permettent de participer aux activités sportives.
- Apporter des collations nutritives et des repas sains pour la santé.

### Respect des autres

- Faire preuve de respect envers toutes les personnes qui fréquentent le camp (enfants, parents, moniteurs, autres employés, etc.)
- Ne pas toucher aux biens d'autrui.
- Employer un langage poli et respectueux.
- Tenir compte des interventions des moniteurs et agir en conséquence.
- Aucune forme de violence ne sera acceptée.
- **L'intimidation ne sera aucunement tolérée**

### Respect de l'environnement

- Ne pas détruire, briser ou endommager le matériel du camp ou du Centre Récréatif.
- Utiliser seulement le matériel qui lui a été assigné.
- Ne pas laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels.
- Tenir les lieux propres, salubres et toujours en bon état.

### Code vestimentaire (été)

- Chapeau ou casquette
- Souliers de course ou sandales ajustées au pied
- L'habillement doit permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités (EX: s'asseoir par terre, activités sportives, bricolage, etc.)

### Code vestimentaire (hiver)

- Souliers de course
- Veste ou gros chandail
- Habit de neige complet : salopette, manteau, tuque, cache-cou, mitaines/gants, bottes.

- L'habillement doit permettre de participer, sans contrainte, à toutes les activités intérieures et extérieures (EX: s'asseoir par terre, activités sportives, bricolage, etc.)

---

**Dans la mesure où l'une de ces règles n'est pas respectée, les conséquences suivantes pourront être appliquées:**

1. Un premier avertissement est donné par le moniteur.
2. Un deuxième avertissement est donné par le moniteur, l'enfant est retiré de l'activité et rencontre la monitrice en chef ou la coordonnatrice du camp de jour.
3. L'enfant est retiré de l'activité et la coordonnatrice entre en contact avec les parents.
4. Lors de récurrence, l'enfant peut se voir imposer une suspension externe aux activités.
5. Si, à la suite d'une suspension externe, l'enfant ne se conforme toujours pas au Code de conduite et de respect des autres, il peut se voir renvoyé du camp de jour et du service de garde pour le reste de l'été.

Pour les étapes 4 et 5, les parents seront informés préalablement dans un délai raisonnable.

Il y a généralement une progression dans l'application des conséquences à un manquement au « Code de conduite et de respect des autres », mais ceci n'est toutefois pas automatique. Les conséquences peuvent être appliquées selon la gravité du manquement et pas nécessairement dans l'ordre établi. Ainsi, selon la gravité de l'infraction, les étapes 1 à 4 peuvent être omises.

Chaque cas sera évalué selon la coopération des parents, la gravité et la fréquence du comportement des enfants. Une expulsion peut être faite dès le premier avis (bataille grave, violence envers le personnel, etc.). Nous comptons sur votre appui et votre collaboration afin que chaque jeune profite au maximum de son été.

Il est à noter que tout coût engendré par un bris de matériel causé par l'enfant sera à la charge du parent.

Pour le bien-être des enfants et pour le bon fonctionnement du camp de jour, tous les parents sont invités à signaler, auprès de la coordonnatrice du camp, les problèmes particuliers concernant l'état de santé de votre enfant ou les changements susceptibles de modifier son humeur ou son état général. De cette façon, le personnel du camp de jour sera plus apte à intervenir adéquatement auprès de chaque enfant.

Toute l'équipe du camp de jour vous remercie de faire prendre connaissance du "Code de conduite et de respect des autres" à votre enfant et vous remercie de votre collaboration.

Soyez assurés que vos questions, commentaires et suggestions sont les bienvenus et seront étudiés avec soin.

En attendant de vous revoir, nous vous promettons de faire tout en notre pouvoir pour que votre enfant passe des moments inoubliables. Nous vous remercions de votre habituelle collaboration